

Rapport du Président

Commission permanente
lundi 13 novembre 2023
N° CP-2023-9-12-9
N° applicatif 7445

12^{ème} Commission
Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Direction
Direction éducation et jeunesse

RÉUSSITE ÉDUCATIVE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DES ASSOCIATIONS AGISSANT EN FAVEUR DES JEUNES ALSACIENS

Résumé : Le budget primitif 2023 a rappelé l'ambition de la Collectivité européenne d'Alsace dans son intervention en faveur de la jeunesse. Il s'agit de permettre à chaque adulte en devenir de développer les compétences nécessaires à la vie citoyenne et professionnelle.

La politique jeunesse fait actuellement l'objet d'une réflexion globale. La Collectivité européenne d'Alsace sera amenée dès 2024 à envisager à travers un nouveau prisme ses modalités de soutien financier aux partenaires des structures socio-éducatives du territoire alsacien.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'attribuer des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2023 à des structures agissant en faveur de la jeunesse, pour un montant total de 184 400 €.

1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif concourant à la coéducation des enfants, de l'école élémentaire à la terminale, par le triangle éducatif parents – établissements scolaires – structures accompagnantes. Il s'agit de proposer des modalités d'apprentissage et d'ouverture au monde selon une approche et un cadre autres que ceux de l'école. Les actions développées se tiennent en dehors des temps scolaires. L'objectif pour les enfants/adolescents est d'acquérir des méthodes de travail et d'organisation pour gagner en autonomie.

L'identification des élèves s'effectue généralement par l'équipe pédagogique et les enseignants, en accord avec les parents. Ces derniers sont associés aux actions. Ils peuvent aussi par le biais du CLAS mieux comprendre le fonctionnement du système scolaire.

Les demandes de subventions sont instruites selon une démarche partenariale, aux côtés de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Ville de Strasbourg sur la base

de critères tels que la qualité des contenus pédagogiques, la formalisation du partenariat avec les collèges et les relais avec les acteurs des territoires, ou encore la manière dont sont associés les parents.

La Collectivité européenne d'Alsace oriente ses financements vers les actions concernant les collégiens. Elles se déroulent essentiellement dans des quartiers relevant de la Politique de la Ville, sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi qu'à Saverne, Haguenau et Bischwiller. Pour cette campagne, il est proposé de soutenir 39 projets, menés par 31 structures.

Il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement aux structures porteuses de projets dans le cadre du dispositif d'accompagnement à la scolarité, pour un montant total de 54 600 € au titre de l'année scolaire 2023-2024, selon le détail figurant en annexe 1.

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION ALTER ALSACE ENERGIES

Contexte : le nécessaire accompagnement des collèges vers la sobriété énergétique

La transition énergétique constitue un enjeu de société majeur, qui a pour objectifs principaux de lutter contre le dérèglement climatique, préserver l'environnement et renforcer l'indépendance énergétique du territoire.

Face à ces enjeux, la Collectivité européenne d'Alsace se mobilise au travers de ses champs de compétences. Les collèges, en particulier, représentent une part significative du bâti de la collectivité et les collégiens, citoyens de demain, sont public cible.

La Collectivité européenne d'Alsace s'est ainsi fixée plusieurs objectifs dans les collèges :

- Améliorer le suivi des consommations d'énergie,
- Optimiser l'exploitation des équipements, avec pour objectif une baisse de 40% des consommations énergétiques entre 2010 et 2030,
- Développer les énergies renouvelables, avec pour objectif 50% d'énergie renouvelables dans les collèges en 2030,
- Mettre en place la surveillance de la qualité de l'air intérieur,
- Former les collégiens à la sobriété énergétique.

A cette fin, la Collectivité européenne d'Alsace déploie plusieurs dispositifs :

- Mise en place du logiciel de suivi des consommations Energisme dans les collèges alsaciens en 2022,
- Fixation d'objectifs de performance ambitieux pour chaque opération de construction, rénovation et maintenance,
- Accompagnement des établissements sur les consignes de température dans les bâtiments,
- Déploiement des contrats de performance énergétique et marchés globaux de performance sur des bâtiments départementaux et collèges,
- Intégration d'une part d'énergie renouvelable dans les contrats de fourniture d'énergie des collèges et bâtiments départementaux,
- Déploiement photovoltaïque sur le patrimoine départemental,
- Réalisation en 2021 d'un diagnostic sur la qualité de l'air dans les collèges,
- Financement de l'association Alter Alsace Energies pour des actions de sensibilisation des collégiens et autres usagers des établissements aux économies d'énergies

Les actions d'Alter Alsace Energies au sein des collèges

L'association Alter Alsace Energies, créée en 1980, travaille à la sensibilisation du public à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la promotion des énergies renouvelables. Une partie de ses missions consiste à intervenir dans des établissements scolaires. Elle a ainsi mené plusieurs projets au sein des collèges avec l'objectif de sensibiliser tous leurs usagers : agents techniques, agents administratifs, élèves et équipes éducatives, aux enjeux liés à la maîtrise de l'énergie, y compris sur les questions des travaux entrepris sur le bâti.

La subvention attribuée à Alter Alsace Energies permettra d'assurer l'accompagnement de 7 à 11 collèges en plusieurs phases :

- Accompagnement technique (campagne de mesures de température - visite technique),
- Formation/action avec des représentants de tous les usagers du bâtiment : partage du diagnostic - définition d'un plan d'actions,
- Accompagnement pédagogique : formation des éco-délégués et accompagnement à la réalisation d'actions de sensibilisation.

Selon les établissements et leur degré d'avancement, toutes les phases ne seront pas forcément nécessaires. La liste des collèges à accompagner sera établie sur la base des consommations relevées dans Energisme et de la marge de progrès possible identifiée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € à Alter Alsace Energies pour ce projet.

Il est à noter qu'Alter Alsace Energies a également répondu à l'appel à manifestation d'intérêt « éducation à l'environnement » et obtenu, dans ce cadre, un financement à hauteur de 7 140 € pour un projet énergie à destination du public scolaire (primaire à lycée) et du grand public adultes (délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-3-2-2 du 13/4/2023). Le montant total des subventions attribuées à l'association Alter Alsace Energies dépasserait ainsi 23 000 €, il est par conséquent nécessaire de signer une convention avec la structure, dont le projet est joint en annexe 3.

3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'UNIVERSITE DE STRASBOURG POUR LA MISE EN ŒUVRE PAR SCIENCE PO STRASBOURG DU PROGRAMME D'ETUDES INTEGREES (PEI) AU SEIN DE 13 COLLEGES ALSACIENS

Par leur isolement territorial ou leur origine sociale, certains élèves restreignent leurs ambitions de poursuite d'études supérieures. Le Programme d'Etudes Intégrées (PEI) développé depuis 2006 par Sciences Po Strasbourg vise à contribuer à l'égalité des chances.

Ce programme propose à des élèves volontaires, principalement sélectionnés sur critères sociaux mais aussi académiques, de participer à un projet collectif, visant à promouvoir la connaissance de l'Union Européenne, de ses réalisations et de ses problématiques.

Dans chaque collège participant, un groupe d'une dizaine d'élèves travaille sous la conduite d'une équipe pédagogique coordonnée par un professeur référent et un étudiant tuteur de Sciences Po, avec l'objectif de produire un mémoire écrit sur un sujet en lien avec l'Union Européenne, suivi d'une soutenance orale. La rédaction du mémoire ouvre la possibilité de visites en lien avec le sujet choisi, telles que la découverte du Parlement européen.

La journée de soutenance s'est déroulée à l'Hôtel de la Collectivité à Colmar le 24 mai dernier, en compagnie de 2 élus : Monsieur Yves Sublon pour l'ouverture, et Madame Martine Dietrich pour la clôture de l'événement.

La poursuite du PEI « Classe de Troisième »

Les collèges suivants, répartis sur l'ensemble du territoire alsacien, pourront bénéficier de cette action en cette année scolaire 2023-2024, qui touchera près de 120 élèves en classe de troisième :

Etablissement	Commune
Collège Lamartine	Bischheim
Collège Bel-air	Mulhouse
Collège Bourtzwiller	Mulhouse
Collège Jean-Macé	Mulhouse
Collège Kennedy	Mulhouse
Collège Villon	Mulhouse
Collège Wolf	Mulhouse
Collège Erasme	Strasbourg
Collège Hans Arp	Strasbourg
Collège Jean-Monnet	Strasbourg
Collège Solignac	Strasbourg
Collège Twinger	Strasbourg

A partir de la rentrée 2023-2024, l'élargissement du dispositif aux classes de quatrième en zones rurales

A partir de l'année 2023-2024, le dispositif va être élargi à une classe de quatrième à titre expérimental. Il s'agira d'organiser une journée d'accueil d'une trentaine d'élèves, scolarisés dans un ou plusieurs établissements dits « ruraux », éloignés des centres universitaires. Ces élèves réfléchiront - au sein d'ateliers animés par des étudiants - à une problématique spécifique définie en coordination avec les futurs enseignants référents (information et traitement de l'information, orientation et genre). Ils se verront ensuite proposer une conférence "plénière" puis une visite culturelle. L'appel à manifestation d'intérêt sera diffusé début octobre auprès des collèges classés en zone rurale isolée par le rectorat.

Pour l'année 2023-2024, l'Université de Strasbourg sollicite la reconduction du soutien financier, à hauteur de 1 000 € par collège participant, soit un montant total de 13 000 €, correspondant à 12 classes de troisième et une classe de quatrième.

Cette aide doit permettre de contribuer au financement des activités pédagogiques (conception des dossiers d'études, évaluation des travaux écrits et oraux, déplacements dans les collèges et indemnisation des tuteurs étudiants), d'organiser des activités d'animation et d'ouverture culturelle.

Il est précisé que le PEI est entièrement gratuit pour les collèges et pour les familles.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 13 000 € à l'Université de Strasbourg, pour la mise en œuvre du Programme d'Etudes Intégrées (PEI) dans des collèges alsaciens par Science Po Strasbourg, au titre de l'année scolaire 2023-2024, à hauteur de 1 000 € par collège participant et par niveau de classe.

4. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE (EPA) GRAND EST EN FAVEUR DU DISPOSITIF « MINI-ENTREPRISES »

Depuis 15 ans, l'association Entreprendre Pour Apprendre (EPA) Grand Est, agréée par le Ministère de l'Éducation Nationale, développe l'esprit d'entreprendre des jeunes de 12 à 25 ans grâce aux parcours pédagogiques de la Mini-Entreprise®.

Axé sur la relation école-entreprise en France, ce programme pédagogique fait découvrir aux jeunes le monde professionnel et son environnement économique et leur permet de développer leur esprit d'initiative pour être acteur de leur avenir social et professionnel.

Ainsi les jeunes impliqués créent une entreprise pour en découvrir le quotidien, le fonctionnement et ses métiers. Pendant une année scolaire, les équipes pilotent leur entreprise, de la recherche d'une idée jusqu'à sa commercialisation. Les élèves sont accompagnés par des enseignants et un coordinateur de l'équipe territoriale Alsace de l'association EPA, et parrainés par un conseiller en entreprise. Cette initiative s'adresse particulièrement aux classes de 4ème et 3ème.

Elle est également déployée dans les missions locales (Molsheim) et autres lieux pour des publics bénéficiant de dispositifs d'insertion (Ecole de la deuxième chance Strasbourg ou Mulhouse).

La fin d'année donne lieu au championnat des mini-entreprises. A cette occasion, la Collectivité européenne d'Alsace gratifie les équipes les plus méritantes sous son Label « Engagement citoyen ».

En 2022-2023, 15 collèges alsaciens étaient engagés dans le dispositif, soit 19 projets entrepreneuriaux différents et environ 320 jeunes sensibilisés.

Ces projets ont été présentés par des équipes alsaciennes lors du championnat des Mini-entreprises par des classes de 4ème, 3ème, SEGPA et ULIS dans les établissements suivants :

Etablissement	Classe(s)	Commune
Collège du Hugstein	4ème	Buhl
Collège Félix Eboué	3ème	Fessenheim
Collège Jean de la Fontaine	4ème et 3ème	Geispolsheim
Collège Nelson Mandela	3ème	Illkirch-Graffenstaden
Collège Val de Moder	3ème (2 classes)	La Walck
Collège Europe	3ème SEGPA	Obernai
Collège Freppel	3ème	Obernai
Collège Françoise Dolto	4ème SEGPA	Reichshoffen
Institution Sainte-Ursule	4ème et 3ème	Riedisheim
Collège Charles de Gaulle	3ème	Seltz
Collège François Truffaut	3ème	Strasbourg
Collège Hans Arp	3ème	Strasbourg
Collège Stockfeld	3ème SEGPA	Strasbourg
Collège Episcopal ST-Etienne	3ème	Strasbourg
Collège Marcel Pagnol	3ème SEGPA	Wittenheim

Le Festival des Mini-Entreprises alsaciennes s'est tenu le 23 mai 2023 au Parc des Expositions de Colmar, en compagnie d'élus et des partenaires de l'association, et de 530 jeunes impliqués.

Le collège de La Walck s'est distingué en remportant le prix champion collège, et le collège de Wittenheim a gagné le Label OR de la CeA « Engagement citoyen ».

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 14 600 € à Entreprendre pour Apprendre en faveur du dispositif des Mini-entreprises déployé sur l'année scolaire 2023-2024.

5. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DU BAS-RHIN

Depuis 2017, le soutien en faveur de la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin portait sur l'accompagnement de la mise en œuvre du programme "Lire et faire lire", à hauteur de 13 000 € annuels.

Comme annoncé dans le rapport de l'année 2022, les travaux de convergence et d'élaboration d'une nouvelle politique Jeunesse amènent la Collectivité européenne d'Alsace à orienter différemment ses actions et ses priorités en direction de la jeunesse et notamment des collégiens.

Il a donc été proposé à la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin d'envisager de nouveaux axes de collaboration en cohérence avec les objectifs portés par la Collectivité.

Pour l'année à venir, le partenariat portera sur une proposition globale autour du Climat scolaire qui permettra d'intégrer toutes les notions essentielles qui peuvent favoriser la prévention et la lutte contre le harcèlement. En voici quelques éléments :

- Médiation par les pairs
- Prévention et Lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement
- Éducation à la sexualité grâce à l'outil « Le porno à portée de clics », et prévention des violences sexistes et sexuelles

Il est proposé de reconduire, au titre de l'année 2023, la subvention de fonctionnement de 13 000 €, attribuée en 2022, à la Ligue de l'Enseignement Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin pour la mise en œuvre, à titre expérimental, de nouveaux dispositifs autour du Climat scolaire, en faveur des collégiens alsaciens.

6. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DU HAUT-RHIN

Dans le cadre de la convergence qui en cours au sein des politiques Jeunesse de la collectivité et dans une logique de couverture de l'ensemble du territoire alsacien, un rapprochement s'est opéré cette année avec la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques du Haut-Rhin. Un travail en coordination avec les actions déployées par la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin est en cours et un plan d'intervention commun va être travaillé en 2024.

Pour l'année 2023, il a été proposé à la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques du Haut-Rhin d'accompagner une expérimentation sur deux points qui correspondent aux priorités de la politique Jeunesse de la Collectivité :

- La mise en place d'actions de formation dans les collèges autour de la thématique de la médiation par les pairs afin de travailler sur le climat scolaire. La médiation

par les pairs est un processus coopératif de résolution de conflits dans lequel les élèves sont les principaux acteurs. Les médiateurs aident les jeunes en conflit à communiquer et ils construisent ensemble des solutions au cours de temps de rencontre avec les victimes et les auteurs. Le dispositif vise à régler seulement les incivilités et petits conflits entre élèves, les faits graves demeurent du ressort des adultes. Les jeunes médiateurs sont des volontaires. Le temps de médiation consiste à identifier le problème, à rechercher des issues possibles et à échanger sur la mise en place des solutions envisagées, avant de signer un accord. Ce dispositif sera mené dans 4 collèges haut-rhinois qui seront identifiés prochainement en lien avec les référents de territoires.

- L'expérimentation du dispositif Vivre-ensemble Fri For Mobberi (qui signifie « libéré du harcèlement en danois ») qui vise à développer les compétences psychosociales afin de prévenir les situations de harcèlement scolaire chez les enfants de 0 à 9 ans à travers des outils adaptés aux enfants, aux parents et aux professionnels. Déployée au Danemark, reconnue par l'Éducation nationale et le Rectorat de Strasbourg, cette méthodologie innovante a déjà fait ses preuves et permet de cultiver l'empathie et le vivre-ensemble dès le plus jeune âge. Pour que le public des collégiens soit le mieux armé possible face aux violences qui polluent leur quotidien, il faut permettre aux élèves, dès l'école maternelle, de se construire à travers des valeurs fortes telles que la tolérance, le respect, la bienveillance et le courage.

Il est proposé d'attribuer au titre de l'année 2023 une subvention de fonctionnement de 8 000 € à la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques du Haut-Rhin pour la mise en œuvre, à titre expérimental, d'actions de médiation par les pairs et d'apprentissage du vivre-ensemble, en faveur des collégiens alsaciens.

7. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DES ASSOCIATIONS MENANT DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE AU TITRE DE L'ANNEE 2023.

Dans la continuité de ses actions en faveur de la réussite éducative, du développement de la citoyenneté et de l'ouverture au monde, la Collectivité européenne d'Alsace poursuit son partenariat avec des associations engagées sur le territoire alsacien.

Association de la Fondation étudiante pour la Ville (AFEV) :

L'AFEV est un acteur associatif national de la réussite éducative dont la valeur centrale est l'engagement des jeunes. Son dispositif phare est le mentorat, réalisé par des étudiants auprès d'enfants/adolescents dans les quartiers prioritaires. L'activité de l'association comprend par ailleurs :

- des volontaires en service civique à résidence dans des établissements scolaires (en majorité dans les collèges),
- le dispositif Démo'campus pour lutter contre les barrières que peuvent se mettre les jeunes par rapport à l'enseignement supérieur
- le projet NORIA à destination d'un public rural, qui connaît lui aussi des difficultés à se projeter dans une orientation universitaire, avec, de surcroît, des problèmes de mobilités, de logement.

Il est proposé d'attribuer à l'AFEV une subvention de fonctionnement de 6 000€, au titre de l'année 2023, pour la mise en œuvre de ses projets à destination des jeunes alsaciens.

Le Centre de Loisirs Jeunes (CLJ) de la Police Nationale

Cette association fait partie d'un réseau national créé en 1992 par le Ministère de l'Intérieur. Son action a une visée de prévention et de développement de la citoyenneté, par sa présence au sein de quartiers prioritaires de Strasbourg. L'objectif est de créer un espace de dialogue entre des policiers reconvertis et les jeunes.

Le CLJ propose également une aide aux devoirs et organise des activités physiques et sportives, ainsi que des chantiers éducatifs et des séjours pour les jeunes.

Il accueille en outre des collégiens exclus de leur établissement avec un projet de responsabilisation.

Il est proposé d'attribuer au Centre de Loisirs Jeunes de la Police Nationale une subvention de fonctionnement de 8 200 €, au titre de l'année 2023.

Les Cadets et Jeunes Sapeurs-Pompiers de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers 68 (UDSP68)

L'UDSP 68 accompagne les jeunes sapeurs-pompiers et les cadets dans l'acquisition de connaissances en matière de sécurité civile et valorise l'engagement. Des formations au PSC1 (1^{er} niveau de secourisme) sont dispensés dans trois collèges du Haut-Rhin : (collège de Zillisheim, Hésingue et François Villon à Mulhouse).

L'association prend en charge les dépenses inhérentes à la pratique sportive obligatoire, les acquisitions de matériels spécifiques d'instruction (mannequins de formation notamment), la formation des éducateurs, les frais afférents à la tenue des stages en vue de l'obtention du Brevet de Cadet, les dépenses liées à la participation au concours de manœuvre et aux épreuves du Comité Technique International du Feu, ainsi que les frais occasionnés par les réunions de jurys.

Il est proposé de décider d'attribuer à l'UDSP68 une subvention de 7 000 €, au titre de 2023.

Projet « Arachnima en tournée » par l'association Arachnima

L'association Arachnima met en œuvre un projet qui propose des animations de rue itinérantes sur la période estivale, « Arachnima en tournée ». Sont fédérés de nombreux acteurs locaux (Centre de Loisirs Jeunes de la Police Nationale, Thémis, Bretz'selle, le Jardin des sciences pour l'édition été 2022), pour proposer des contenus culturels, sportifs, ludiques aux Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de Strasbourg.

Il est proposé d'attribuer à l'association Arachnima une subvention de fonctionnement de 9 000 €, au titre de l'année 2023.

8. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU FOSSE DES TREIZE POUR L'ACCUEIL DE LA DEMI-PENSION DES ELEVES DU COLLEGE FOCH DE STRASBOURG AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Selon les dispositions prévues par la loi du 13 août 2004, les Départements sont en charge d'assurer l'accueil, la restauration, l'entretien général et technique des collèges publics dont ils ont la charge. Or, Le collège Foch de Strasbourg ne dispose pas de locaux adaptés à l'accueil d'un service de restauration.

Aussi, une convention partenariale et financière a été engagée dès 1987 avec le CSC du Fossé des Treize, qui avait développé en 1983 une restauration familiale et intergénérationnelle, dans le cadre de son action de proximité en faveur des habitants du quartier. Le Fossé des Treize propose depuis aux élèves demi-pensionnaires un accueil de

qualité avec des animations éducatives associées. Ces actions durant la pause méridienne permettent, par ailleurs, au CSC de fidéliser les jeunes du quartier aux activités qu'ils proposent par ailleurs sur le temps de loisir. Le dispositif permet d'accueillir 150 collégiens.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement au CSC du Fossé des Treize d'un montant de 22 000 € pour l'accompagnement des élèves demi-pensionnaires du collège Foch à Strasbourg, durant la pause méridienne ;

9. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CRIF ALSACE POUR L'ORGANISATION DU CONCERT « LA MEMOIRE POUR LA PAIX », AU TITRE DE L'ACTION 8 « DEVELOPPER LE DIALOGUE INTERCULTU(R)EL » DU PLAN CONTRE L'ANTISEMITISME, LE RACISME ET LA HAINE

Le CRIF Alsace organise le 11 novembre 2023 un concert en l'église protestante du Temple Neuf en souvenir des minorités religieuses qui se sont engagées pour défendre la France et les valeurs de la République. Les Polyphonies hébraïques donneront ce concert intitulé « La mémoire pour la paix », concert à la mémoire des morts de toutes nationalités et confessions, pour la défense de la paix et la liberté, à travers le message universel de prières hébraïques.

L'objectif de cet événement est de pouvoir vivre un moment culturel alliant à la fois les communautés chrétiennes et le judaïsme dans la perspective d'un témoignage interreligieux et de lutte contre l'antisémitisme.

Le budget prévisionnel pour l'organisation de ces Journées est de 4 000 € ; il est principalement constitué de frais correspondant à la réalisation et à la diffusion de supports de communication et au cachet des Polyphonies Hébraïques, ensemble connu en Alsace depuis longtemps.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 000 € au CRIF Alsace pour l'organisation du concert « La mémoire pour la paix ».

10. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU COLLEGE SOPHIE GERMAIN POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE FILIERE METIERS

La Commission permanente du 9 février 2023 a approuvé le lancement d'un appel à projets visant à la création de Filières Métiers dans les collèges de l'ensemble du territoire alsacien, pour la période septembre 2023 - juin 2026. Les projets de 18 collèges ont été retenus et se sont vus attribuer des subventions de fonctionnement par délibération n°CP-2023-5-12-12 du 20 juin 2023.

Le Collège Sophie Germain de Strasbourg a émis le souhait de rejoindre le dispositif avec la création d'une filière en lien avec les métiers de la restauration. Le projet touchera jusqu'à 30 élèves chaque année, issus de classes de 5^{ème} et de 4^{ème}.

Le montant estimé des dépenses pour l'année 2023-2024 est de 10 000 €, et concerne des achats de matériel, d'équipements de sécurité, de tenues pour les élèves ainsi que des frais de déplacement.

Au vu de la qualité du projet présenté, il est proposé de soutenir le projet au même titre que ceux déjà approuvés lors de la Commission Permanente du 20 juin 2023 pour la période 2023-2026 et d'attribuer une subvention de fonctionnement de 8 000 € pour la première année scolaire de la période 2023-2026.

Il est rappelé que la mise en œuvre du projet fait l'objet d'une convention d'objectifs triennale signée avec le collège. Les subventions attribuées sont soumises annuellement à l'approbation de la Commission permanente et font l'objet d'une convention financière annuelle.

Afin de dispenser le collège de l'avance de frais pour la mise en œuvre de son projet, il est proposé de déroger à l'article 5a du Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité prévoyant le versement des subventions de fonctionnement sur présentation du ou des justificatif(s) attestant des, dépenses réalisées en lui versant la subvention dès signature de la convention de financement.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 8 000 € au collège Sophie Germain au titre de l'année 2023-2024 pour la mise en œuvre d'une Filière « Métiers de la Restauration ».

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer des subventions de fonctionnement aux structures listées en annexe 1 au présent rapport dont les projets ont été retenus au titre du Contrat local d'accompagnement à la scolarité pour l'année scolaire 2023/2024 et à des structures agissant en faveur de la jeunesse, pour un montant total de 184 400 €, selon le détail figurant en annexe 2 au présent rapport,
- D'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'association Alter Alsace Energies, portant sur l'accompagnement de collèges alsaciens dans une démarche d'économie d'énergie, jointe en annexe 3 au présent rapport,
- D'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure avec le Centre social et culturel du Fossé des Treize, portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'accueil de collégiens du Collège Foch durant la pause méridienne, au titre de l'année scolaire 2023/2024, jointe en annexe 4 au présent rapport,
- De m'autoriser à signer lesdites conventions, jointes en annexes 3 et 4 au présent rapport,
- De m'autoriser à signer une convention d'objectifs et une convention de financement avec le collège Sophie Germain, dans le cadre de la mise en œuvre par ce dernier d'une Filière « Métiers de la Restauration », selon les conventions-types approuvées par délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-5-12-12 du 20 juin 2023,

Il est précisé que toutes les subventions feront l'objet d'un versement unique et que, par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier, la subvention au collège Sophie Germain sera versée dès la signature de la convention.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O001	P207E01	T60	(1093) 65-65748-338	92 100 €
P207	O001	P207E01	T60	(1095) 65-657348-338	3 500 €
P207	O001	P207E01	T60	(1969) 65-65748-288	14 600 €
P207	O001	P207E01	T60	(3315) 65-657381-288	13 000 €
P207	O001	P207E01	T60	(3316) 65-657381-221	8 000 €

P207	O002	P207E01	T60	(1091) 65-65748-338	7 000 €
P207	O003	P207E01	T60	(1093) 65-65748-338	1 000 €
P207	O005	P207E01	T60	(1091) 65-65748-338	45 200 €
TOTAL					184 400 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.